

POLITIQUE SUR LES MINERAIS DE CONFLIT

Le Groupe SFA s'est engagé en faveur d'un approvisionnement éthique et durable qui respecte les droits de l'homme. Cela s'applique à nos propres opérations et à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement au niveau mondial.

En tant qu'entreprise responsable, le Groupe SFA est conscient que les minerais extraits dans des zones à haut risque et touchées par des conflits, notamment en République démocratique du Congo (RDC) et dans les pays limitrophes, peuvent se retrouver dans la chaîne d'approvisionnement de nos produits et alimenter les violations des droits de l'homme, les conflits et la dégradation de l'environnement.

Bien que le Groupe SFA n'achète pas directement ces minerais, elle est consciente de la possibilité que des minerais de conflit fassent partie de la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, le Groupe SFA s'engage à :

- Éviter que nos produits contiennent de minerais provenant de zones de conflit.
- Mettre en place dans les plus brefs délais, les actions nécessaires pour remédier à une éventuelle identification d'un fournisseur approvisionnant des produits contenant des minerais de conflit.

Le Groupe SFA n'interdit pas l'approvisionnement en minerais de conflit, car une telle politique pourrait nuire aux exploitants de mine qui travaillent dans la légalité. Cependant, nous veillons à ce que les minerais concernés soient obtenus conformément aux normes internationales en vigueur, spécifiées dans les lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Attentes vis-à-vis des fournisseurs

Il est primordial que nos fournisseurs coopèrent pour soutenir notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable et éthique. Les fournisseurs du Groupe SFA concernés doivent :

- Se conformer au Règlement européen 2017/821 (ou lois applicables) qui fixe des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, vers l'Union Européenne.
- Identifier la source des minerais en question et informer de manière transparente lorsqu'ils proviennent de zones de conflit ou à haut risque et sont incorporés dans des produits
- Se procurer ces minerais de manière responsable et licite.

- Respecter le Code de Conduite fournisseurs du Groupe SFA.
- Nous communiquer les informations que nous jugeons nécessaires pour assurer un contrôle, notamment en complétant le Modèle de Rapport pour Minéraux de Conflits (CMRT).
- Étendre les attentes exposées ci-dessus à leurs propres fournisseurs.

Le Groupe SFA croit à l'établissement et au maintien de relation durable avec les fournisseurs. Cependant, si un fournisseur n'est pas en mesure ou refuse de se conformer à la présente politique, le Groupe SFA pourra prendre des mesures, allant jusqu'à la rupture du partenariat.

Paris, 14th November 2022



KE Hui

SFA Group Procurement Manager